

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2022

Convocations adressées le : Vendredi 14 octobre 2022
Nombre de délégués titulaires présents : 6
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4
Nombre de pouvoirs attribués : 0
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Christophe BOULANGER; Armelle GALLOT-LAVALLEE Christian GATARD; Michel GILLOT;

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Ludovic BOURDIN ; Pascale DEVALLEE ; Gérard SERER

Suppléants sans voix délibérative :

Régis SALIC

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Corinne CHAILLEUX ; Cédric DE OLIVEIRA ; Sébastien MARAIS ;
Franck MAZET ; Michel PADONOU ; Brigitte PINEAU ; Patrick LEFRANCOIS ;
Emmanuel FRANCOIS ;

Secrétaire de séance :

Gérard SERER

C 22/10/09 — INSTITUTIONS – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU
SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE AU SEIN DE LA COMMISSION
LOCALE DES TRANSPORTS PUBLICS PARTICULIERS DE PERSONNES

Monsieur Wilfried SCHWARTZ Président, présente le rapport suivant :

Le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 a créé dans chaque département une Commission locale des transports publics de particuliers de personnes (taxis, VTC).

Elle est composée de quatre collèges :

- des représentants de l'Etat ;
- des représentants des professionnels ;
- des représentants des collectivités territoriales siégeant au titre de la compétence d'autorité organisatrice ou d'autorité chargée de délivrer les autorisations de stationnement ;
- des représentants des consommateurs, de personnes à mobilité réduite, d'usagers de transports, ou d'associations agissant dans le domaine de la sécurité routière ou de l'environnement.

Dans le cadre du renouvellement de cette commission, le Syndicat des Mobilités de Touraine doit désigner un titulaire et un suppléant, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité.

Il est proposé de désigner Christophe BOULANGER et Lionel AUDIGER comme suppléant de ce ce/(te) dernier(re) pour représenter le Syndicat des Mobilités de Touraine à cette commission départementale.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2017-36 du 24 février 2017 ;

– **DESIGNE** Christophe BOULANGER en qualité de représentant du Syndicat des Mobilités de Touraine au sein de la Commission locale des transports publics particuliers de personnes et Lionel AUDIGER comme suppléant de ce / cette dernier(e) ;

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Le secrétaire de séance,

Gérard SERER

Pour le Président et par
délégation,
La Directrice du Syndicat des
Mobilités de Touraine,

Laurencé MARIN